



NATIONAL NEWCOMER
NAVIGATION NETWORK

RÉSEAU NATIONAL DE
NAVIGATION POUR
NOS NOUVEAUX ARRIVANTS

AMÉLIORATION DE LA VOIE D'ACCÈS À L'AUTORISATION D'EXERCER POUR LES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ FORMÉS À L'ÉTRANGER :

Outil d'autoévaluation à l'intention des ministères provinciaux de la Santé

OBJECTIF

Le présent outil d'autoévaluation vise à soutenir les ministères provinciaux de la Santé dans l'analyse comparative de leurs processus actuels par rapport à un système idéal favorisant pleinement les professionnels de la santé formés à l'étranger (PSFE) dans l'obtention d'un emploi optimal. Cette démarche permet de valoriser efficacement les compétences, la formation et l'expérience que ces professionnels apportent au secteur de la santé canadien.

ENJEU

L'offre actuelle de travailleurs de la santé issus des établissements d'enseignement supérieur canadiens ne suffit pas à répondre aux besoins du secteur. L'apport de PSFE demeure donc essentiel pour remédier à la pénurie de ressources humaines au Canada dans ce domaine. Toutefois, malgré leurs compétences marquées et leur vaste expérience, moins de 40 % de ces professionnels exercent dans leur domaine de formation, en grande partie en raison de la complexité du processus d'autorisation d'exercer la profession, entravé par des obstacles systémiques.

CONTEXTE

Depuis avril 2022, le Réseau national de navigation pour nos nouveaux arrivants (N4) mène une vaste consultation auprès des acteurs qui interviennent tout au long de la voie d'accès à l'autorisation d'exercer des PSFE, de l'immigration jusqu'à l'obtention d'un emploi optimal, notamment les gouvernements provinciaux et fédéral, les associations professionnelles, les organismes de réglementation, le milieu universitaire et les employeurs. Deux groupes de travail ont été constitués afin d'élaborer un consensus sur des recommandations concrètes et applicables visant à améliorer les voies d'accès à l'autorisation d'exercer des médecins et du personnel infirmier formés à l'étranger. Ces recommandations ont été validées par des groupes de consultation sur l'expérience vécue. En 2023, le N4 a publié une feuille de route nationale pour soutenir l'intégration et la rétention des MFE au sein de l'effectif canadien en soins de santé, tout en maintenant les exigences de qualité nécessaires à la sécurité des patients. Ces recommandations, éclairées à partir des contributions des PSFE et de l'expertise pancanadienne, visent à atténuer la crise des ressources humaines en santé et à accroître la diversité de la main-d'œuvre. En 2025, le N4 a publié un rapport de suivi pour faire état des progrès réalisés et tracer la voie à suivre.

RAPPORTS

- [Accueil des infirmières et infirmiers formés à l'étranger dans le secteur canadien des soins de santé : Recommandations pour le changement](#)
- [Une partie de la solution : Des recommandations pour l'accueil des médecins formés à l'étranger au sein du secteur des soins de santé du Canada](#)
- [Rapport d'étape 2025 Autorisation d'exercer la profession et emploi optimal des médecins formés à l'étranger](#)
- [Rapports d'étape 2025 : Autorisation d'exercer la profession et emploi optimal des infirmières et infirmiers formés à l'étranger](#)

¹Le N4 utilise le terme « médecin formé.e à l'étranger » (MFE) plutôt que « diplômé international en médecine » (DIM), car il reflète les années de pratique médicale autorisée que les MFE ont accumulées avant de venir au Canada. Il a été suggéré que le terme DIM évoque davantage un diplômé récent d'une faculté de médecine qu'un médecin expérimenté.



COMMENT UTILISER L'OUTIL D'AUTOÉVALUATION :

Cet outil d'autoévaluation aidera les ministères provinciaux de la Santé à évaluer dans quelle mesure leur soutien aux PSFE correspond à l'état idéal recommandé par le N4. Passez en revue chaque énoncé et sélectionnez la couleur qui représente le mieux votre état actuel : Les rapports de N4 peuvent être consultés pour plus de détails sur l'état idéal. Des liens vers des pratiques prometteuses sont fournis afin d'appuyer l'élaboration de plans d'action visant à progresser vers l'état idéal.



Votre province correspond entièrement à l'état idéal. Aucun changement majeur n'est nécessaire.



Votre province possède certains éléments de l'état idéal, mais elle pourrait avoir besoin d'améliorations ou d'expansion.



Votre province ne correspond pas à l'état idéal. Des changements majeurs sont nécessaires.

OUTIL D'AUTOÉVALUATION :

État idéal	Votre province	Pratiques prometteuses
Tous les PSFE		
Soutien à la navigation individuel financé par le gouvernement		Health Match BC (IFE) Nouveau-Brunswick, Saskatchewan
Lieu central d'information fiable		Ontario, Nouvelle-Écosse (NICHE), Professionnels de la santé au Manitoba, HealthMatch BC
Reconnaissance de l'autorisation d'exercer la profession des administrations approuvées		IFE : Nouvelle-Écosse, Alberta, C.-B., Terre-Neuve-et-Labrador MFE : Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario (OMCO)
Médecins formés à l'étranger (MFE)		
Occasions rémunérées de tenue à jour des pratiques médicales		Règles « de plein droit » de l'Ontario
Cheminements à mi-carrière ou programmes de transition		Ontario, Alberta, Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve-et-Labrador
Programmes d'évaluation de la capacité durable à exercer		Manitoba, Alberta and Ontario
Ententes d'engagement de service obligatoire		Programme de bourses HealthMatch BC pour les IFE, Programme de bourses de l'Alberta pour les IFE



SELF-ASSESSMENT TOOL:

Ideal State	Your province	Promising Practice
Internationally Educated Nurses (IENs)		
"As of Right" rules		<u>Ontario "As of Right" rules</u>
Supervised clinical practice programs		<u>Ontario, Alberta, New Brunswick, Newfoundland and Labrador</u>
Needs-based financial supports for bridging programs		<u>HealthMatch BC IEN Bursary Program, Alberta IEN Bursary Program</u>

